

DES ESPAGNOLS ROUGES A ANGERS EN 1934

Entre xénophobie officielle et solidarité ouvrière

par Frédéric DABOUIS



INDEX DES SIGLES

- **ADML** : Archives départementales de Maine-et-Loire
- **CEDA** : Confédération espagnole des droites autonomes (regroupement de la droite catholique et de l'extrême-droite fasciste espagnole)
- **CGT** : Confédération générale du travail (centrale syndicale française proche des socialistes dans l'entre-deux-guerres)
- **CGTU** : Confédération générale du travail unitaire (scission minoritaire de la CGT en 1922, dirigée par le Parti communiste jusqu'à la réunification syndicale de 1936)
- **CNT** : Confédération nationale du travail (centrale syndicale dirigée par les anarchistes espagnols)
- **ISR** : Internationale syndicale rouge (branche syndicale de l'Internationale communiste)
- **PCE** : Parti communiste espagnol (affilié à l'Internationale communiste)
- **PSOE** : Parti socialiste ouvrier espagnol (affilié à l'Internationale socialiste)
- **SFIO** : Section française de l'Internationale ouvrière (nom du Parti socialiste français de 1905 à 1969)
- **UD** : Union départementale (de la CGT)
- **UGT** : Union générale des travailleurs (centrale syndicale dirigée par les socialistes espagnols)
- **UHP** : Unios, Hermanos Proletarios ! (Union, frères prolétaires !), slogan de l'Alliance ouvrière
- **URSS** : Union des Républiques socialistes soviétiques (1922-1991)

DES ESPAGNOLS ROUGES A ANGERS (1934-1936) : ENTRE XENOPHOBIE OFFICIELLE ET SOLIDARITE OUVRIERE

On sait généralement que la défaite de la République espagnole face aux troupes fascistes de Franco au début de l'année 1939 a entraîné l'exil de centaines de milliers de combattants républicains et de leurs familles, dont beaucoup furent parqués dans des camps de concentration situés dans le sud de la France. En fait, l'évacuation par les familles républicaines des premières zones conquises par les franquistes a commencé dès la fin de l'été 1936. Une étude locale réalisée par Yves Denéchère porte d'ailleurs sur l'accueil en Anjou des enfants espagnols entre 1936 et 1939¹.

On sait moins que des milliers de révolutionnaires espagnols avaient dû quitter leur pays à l'automne 1934, pour échapper à une répression non moins féroce.

Dans les années 30, l'Espagne est en révolution

La II^e République est proclamée le 14 avril 1931 après la victoire des républicains aux élections municipales. La coalition républicaine allait de la bourgeoisie laïque aux socialistes du **PSOE** (Parti socialiste ouvrier espagnol) qui contrôlaient le syndicat **UGT** (Union générale des Travailleurs), et même pratiquement aux anarchistes de la **CNT** (Confédération Nationale du Travail) dont des dirigeants avaient assisté en août 1930 à la conférence de Saint-Sébastien², sans oublier les nationalistes catalans. Le ministre du travail du nouveau gouvernement, qui peine à organiser une réforme agraire contre les grands propriétaires fonciers, n'est autre que le dirigeant socialiste Francisco Largo Caballero, secrétaire de l'UGT. Malgré la résistance acharnée de l'Eglise catholique, incarnation de l'Ancien régime, ce gouvernement rend l'enseignement religieux facultatif dans les écoles publiques et proclame la liberté des cultes. L'Eglise est également séparée de l'Etat.

Mais la condition ouvrière reste très difficile, et des grèves voire des insurrections éclatent un peu partout, à Barcelone, en Andalousie. Elles sont durement réprimées par la Garde civile. Pendant cette période, le Parti communiste espagnol - comme l'ensemble de l'Internationale communiste stalinisée - dénonce pêle-mêle les « social-fascistes » (le PSOE) et les « anarcho-fascistes » de la CNT, ce qui ne contribue d'ailleurs pas à son développement. A l'opposé, au printemps 1933 à Barcelone, sous l'impulsion d'organisations issues du PCE, le Bloc ouvrier et paysan de Joaquin Maurin (communiste « de droite » boukharinien³) et la Gauche communiste (« trotskyste ») d'Andreu Nin⁴, se forme une sorte de front unique intitulé « **Alliance ouvrière** ». Outre le Bloc et les trotskystes, cette alliance comprend le Parti socialiste et l'UGT catalanes, l'union des Rabassaires (petits paysans) et une minorité de la CNT, mêlant ainsi réformistes et révolutionnaires dans une démarche défensive.

¹ Yves Denéchère, *Les enfants espagnols réfugiés en Maine-et-Loire pendant la guerre civile d'Espagne (1936-1939)*, in Archives d'Anjou, n° 5, 2001, pages 146 à 163. Le premier convoi arrive à Angers le 10 septembre 1936. Il est composé de 430 réfugiés, dont 21 hommes, 116 femmes et 293 enfants.

² La conférence de Saint-Sébastien (17 août 1930) avait regroupé tous les partis républicains de droite comme de gauche. Elle fut le prélude au renversement de la monarchie et à la fuite du roi Alphonse XIII.

³ Le dirigeant communiste russe Boukharine, opposé à l'industrialisation à marche forcée décidée par Staline en 1928, avait été écarté de la direction de l'Internationale communiste et était devenu la référence pour une partie de l'opposition communiste dite « de droite » dans le monde.

⁴ Andreu Nin, ancien dirigeant de l'Internationale communiste et de l'Internationale syndicale rouge dans les années 20, sera enlevé et assassiné en 1937 par la police secrète soviétique, en pleine guerre civile.

Les partis de droite gagnent les élections législatives de novembre 1933.

Les élections anticipées de 1933 résultent de la crise entre la gauche ouvrière, désormais isolée, et les républicains bourgeois, qui forment alors une coalition électorale victorieuse. Le PSOE, qui se présente seul à ces élections, perd la moitié de ses élus - sans perdre de voix - du fait de la nouvelle loi électorale qui privilégiait les coalitions. Sous la pression du mouvement social, le PSOE évolue alors vers la gauche, y compris son principal dirigeant, Largo Caballero, jusqu'alors tenant du réformisme, qui se rallie à l'idée marxiste de « dictature du prolétariat »⁵. De leur côté, au lendemain des élections, où ils avaient prôné l'abstention, les anarchistes de la CNT déclenchent une série d'insurrections, toutes écrasées dans le sang.

Le nouveau gouvernement commence à défaire l'œuvre de la coalition précédente et prend des mesures favorables à l'Eglise catholique et aux grands propriétaires fonciers.

Dans ce nouveau contexte de menace fasciste contre la république elle-même⁶, le mouvement ouvrier espagnol se recompose à l'image de l'initiative catalane : un dirigeant national de la CNT finit même par soutenir en février 1934 le principe de l'Alliance ouvrière. Mais c'est dans les Asturies que celle-ci se constituera pleinement, rassemblant malgré leur rivalité les deux principales confédérations syndicales ouvrières, l'UGT et la CNT.

L'insurrection des Asturies (octobre 1934)

Le chef catholique Gil Robles, qui était favorable à un Etat corporatiste du type de celui mis en place par le chancelier Dolfuss en Autriche, avait rassemblé les forces de droite dans la **CEDA** (Confédération espagnole des droites autonomes). Celle-ci était d'ailleurs devenue le premier parti des Cortes (le Parlement) grâce à la nouvelle loi électorale. En octobre 1934, l'entrée de ministres de la CEDA au gouvernement fut donc ressentie comme une provocation et une menace fasciste directe⁷ par les dirigeants socialistes qui décidèrent d'organiser une insurrection armée. Relayant la décision du PSOE, l'UGT lança alors un ordre de grève générale, mais la CNT nationale décida de ne pas bouger. A Barcelone, le mot d'ordre d'insurrection fut bien relayé par l'Alliance ouvrière locale, d'autant plus que l'autonomie de la Catalogne était aussi remise en cause par la droite, mais la CNT catalane fit elle aussi défaut, et le mouvement de grève générale y fut étouffé dans l'œuf, de même qu'à Madrid.

En revanche, aux Asturies, l'Alliance ouvrière était beaucoup plus large : au-delà des organisations socialistes (PSOE, UGT, syndicat mineur asturien), du Bloc ouvrier et paysan et de la Gauche communiste, elle s'étendait à la CNT, aux Jeunesses libertaires et même - à la veille du soulèvement - au Parti communiste asturien. Elle était organisée dans tous les villages miniers en comités locaux. Dès le 5 octobre, ces derniers désarmèrent la police, s'emparèrent de dizaines de milliers de fusils et même d'un peu d'artillerie, et prirent le contrôle d'Oviedo, la capitale provinciale. Les comités organisèrent des milices ouvrières. Le slogan **UHP** (*Unios, Hermanos Proletarios* ! - Union, frères prolétaires !) était visible partout. Le gouvernement central dut envoyer l'armée pour rétablir l'ordre bourgeois, en particulier des troupes d'élite, la Légion étrangère et les Marocains, mais il leur fallut deux semaines après la chute d'Oviedo tombée le 12 octobre pour reprendre les villages un par un, en infligeant aux insurgés une répression sanglante : la plupart des sources font état de 3000 morts du côté des travailleurs, dont une bonne partie après l'arrêt des combats⁸, 7000 blessés, et 40 000 emprisonnés, dont beaucoup furent torturés. Après l'échec de ce mouvement d'octobre 1934, de nombreux insurgés et militants révolutionnaires des principaux centres ouvriers durent quitter l'Espagne pour échapper aux pelotons d'exécution.

⁵ Rappelons que pour Marx, l'expression « dictature du prolétariat » renvoie à l'expérience démocratique de la Commune de Paris de 1871, considérée comme un renversement de la domination de la bourgeoisie sur le prolétariat, et qu'elle n'a rien à voir avec la dictature personnelle de Staline ou le régime de parti unique en vigueur en URSS de 1918 à 1991.

⁶ Début 1934, à Rome, des dirigeants monarchistes, dont Calvo Sotelo, et un représentant de l'armée signent avec Mussolini un accord secret qui prévoit une aide militaire et financière italienne pour renverser la République.

⁷ En février 1934 à Vienne, la police et les milices du chancelier chrétien-social Dolfuss avaient écrasé en quelques jours le Parti socialiste autrichien et sa milice ouvrière, le *Schutzbund*, installant ainsi ce que les historiens appellent l'*austrofascisme*.

⁸ Selon Georges Garnier dans sa préface à Manuel Grossi, *L'insurrection des Asturies*, EDI, Paris, 1972, page 24.

Des révolutionnaires placés en résidence surveillée, d'abord à Orléans, puis à Angers

Une fois passée la frontière française, les réfugiés espagnols auraient pu s'installer dans le sud-ouest, à proximité de leurs régions d'origine (Asturies, Pays basque, Catalogne, pour l'essentiel). En fait, ils se virent imposer par l'Etat une sorte de déportation au nord de la Loire.

En effet, le gouvernement français de centre gauche avait décidé l'année précédente, pour préserver de bonnes relations avec les autorités de la toute nouvelle république espagnole, d'écarter le plus possible les opposants au nouveau régime de la frontière des Pyrénées. Cette mesure visait à l'époque les monarchistes, qui complotaient effectivement pour le renversement du régime républicain⁹.

En réalité, la circulaire du 17 octobre 1933 servit surtout contre la gauche socialiste et révolutionnaire du fait de la victoire de la droite espagnole aux élections de novembre 1933 : les monarchistes rentrèrent au pays, et ce sont les réfugiés de gauche de l'automne 1934 qui firent les frais de la nouvelle législation. Ils ne furent en effet pas libres de s'installer dans la ville de leur choix, car l'Etat français les assigna à résidence au nord d'une ligne allant de Nantes à Lyon, en excluant aussi la région parisienne. C'est ainsi que le second groupe de réfugiés transita d'abord à Orléans avant d'être redirigé vers Angers. En principe, une fois installés dans un département, ils n'avaient pas le droit de le quitter sans l'accord des autorités.

A la fin de l'automne 1934, des réfugiés espagnols arrivèrent donc à Angers en deux vagues, la première le 9 novembre (un groupe de quatre catalans, selon *l'Ouest-Eclair*¹⁰), la seconde le 2 décembre (10 personnes).

L'accueil pour le moins hostile de la municipalité de droite d'Angers

Ce même 9 novembre se tenait la réunion mensuelle du conseil municipal d'Angers. Le procès verbal de cette séance éclaire bien l'ambiance générale dans laquelle les quatre catalans sont arrivés :

« M. le Maire¹¹ : Le gouvernement vient de nous envoyer quatre catalans se trouvant dans la plus complète indigence. Nous avons été mis dans l'obligation de secourir ces étrangers. Est-il admissible qu'on impose à la Ville d'Angers de secourir quatre catalans ?

- M. Bernier¹² : Pourquoi pas quatre cents ?

- M. le Dr O. Couffon : Les réfugiés catalans ont été disséminés en France au nord de la Loire.

- M. le Maire : Nous protestons énergiquement et je vous signale le fait.

- M. de Kerviler : Comment ces hommes sont-ils sortis d'Espagne ? La France est-elle obligée de recevoir les révolutionnaires espagnols ?

- M. Bernier : Cela devient formidable ! Et si la révolution espagnole recommence tous les quinze jours, aurons-nous quatre nouveaux réfugiés tous les quinze jours ?

- M. le Maire : Nous avons dit au préfet que nous ne voulions pas garder ces étrangers, mais que nous allions les nourrir pendant un jour ou deux seulement.

Le Conseil s'associe à la protestation de M. le Maire. »¹³

⁹ Cf. Yves Denéchère, *La politique espagnole de la France de 1931 à 1936*, L'Harmattan, 1999, pages 119 sqq.

¹⁰ *L'Ouest-Eclair*, édition de Maine-et-Loire, 10 novembre 1934, page 5, archives en ligne Ouest-France. L'article précise en outre que le commissaire central cherche du travail pour ces quatre réfugiés, et invite les personnes qui pourraient leur en procurer à s'adresser au commissariat central de la gare Saint-Laud.

¹¹ De 1929 à 1935, c'est **Eugène Proust**, un avocat de 72 ans en 1934, qui est le maire (conservateur) d'Angers.

¹² Le pharmacien **Victor Bernier** a été le maire « d'Entente républicaine » d'Angers de 1917 à 1925, puis de 1935 à 1945.

¹³ Procès verbal (imprimé) du Conseil municipal du 9 novembre 1934, page 366, Archives municipales d'Angers.

Ainsi, le ton était donné. On pourrait à cette occasion s'étonner de l'absence de réaction des conseillers municipaux socialistes. En fait, ce jour-là, leur principal porte-parole, Auguste Allonneau¹⁴, était absent, de même que Chevalley¹⁵ (qui en réalité n'habitait plus Angers depuis 1930) et Disson. Quant aux autres conseillers socialistes qui étaient présents, Dixneuf, Nau, Bigot et Bilard, par ailleurs syndicalistes CGT, ils laissèrent passer ces sorties xénophobes sans réagir, alors qu'il s'agissait de leurs propres camarades d'idées qui avaient dû fuir l'Espagne pour échapper aux persécutions.

En tout cas, cette arrivée non souhaitée par les Autorités municipales se fit dans le cadre d'une nouvelle circulaire de la Sûreté générale aux préfets, en date du 31 octobre 1934, qui précisait : « ces réfugiés devront faire l'objet d'une surveillance attentive des services de police ». Ils seront donc suivis de près, et les autorités informées au jour le jour de leurs activités.

Ainsi, le 12 novembre 1934, une note du Commissaire central d'Angers, Collart, adressée au préfet (avec copie au maire d'Angers) donne des détails sur l'arrivée de cette première vague de réfugiés espagnols : trois sur quatre ont effectivement des noms typiquement catalans (Mila Mitjans, Clapera y Llata, Pubill y Trulla). On y apprend que les quatre hommes ont d'abord été dirigés vers l'asile de nuit, 57 rue Saint-Nicolas, dans la Doutre¹⁶, mais qu'ils ont refusé d'y loger, « en raison de l'état de malpropreté des lits, des draps et de tout l'établissement et de l'humidité ». Du coup, ils trouvèrent refuge pour un prix « très modique » dans le centre-ville, 4 rue de l'Espine, chez un restaurateur... où, selon la police, se tenaient les réunions du *Secours rouge international*, une organisation liée à l'Internationale communiste.

Le commissaire central convoqua alors les réfugiés espagnols pour les dissuader de participer « à des réunions communistes » et les « engager vivement à ne pas s'occuper d'affaires politiques », ce qu'ils promirent (en fait, ils n'avaient guère le choix). Par ailleurs, comme les réfugiés étaient dénués de toute ressource, le même commissaire leur avait remis le 9 novembre 100 F de la part de la Municipalité angevine et s'était également préoccupé de leur trouver du travail, mais sans succès : en effet, il avait dû renoncer à solliciter l'entreprise Brochard, qui participait alors à la construction de l'Hôtel des Postes, en centre-ville, car elle employait déjà 6 ouvriers étrangers sur un effectif total de 60, soit « le pourcentage autorisé »¹⁷. Le commissaire central suggéra alors au préfet de déroger à cette règle pour faire embaucher quand même les quatre espagnols. Il lui proposa aussi d'intervenir auprès de la mairie d'Angers pour qu'elle leur accorde un nouveau secours en attendant qu'ils trouvent du travail.

L'appel de la CGT à la solidarité individuelle et collective

Deux jours plus tard, *Le Petit Courrier* publia un communiqué de l'Union départementale CGT et de l'Union locale d'Angers¹⁸. Celles-ci, sous la signature de René Piault, secrétaire de l'Union locale et de Louis Bertron, secrétaire de l'UD, se déclaraient solidaires des réfugiés espagnols, annonçaient qu'elles leur avaient déjà distribué de « premiers secours », et lançaient un appel aux « personnalités et groupements divers » pour soutenir cet effort.

¹⁴ Professeur de mathématiques, franc-maçon, **Auguste Allonneau** (1885-1963) fut militant du Parti socialiste et de la Ligue des Droits de l'Homme à Angers à la fin des années 20 et dans les années 30. Il fut le premier maire socialiste d'Angers, de 1945 à 1947.

¹⁵ Franc-maçon lui aussi, le pasteur **Louis Chevalley** (1880-1973) avait opté pour le Parti socialiste SFIO maintenu (par Léon Blum) en décembre 1920, lors du congrès de Tours qui donna naissance au Parti communiste. Il avait été premier adjoint dans la municipalité angevine de Cartel des Gauches (rassemblant radicaux et socialistes) de 1925 à 1929.

¹⁶ Jusqu'à sa rénovation dans les années 1960, la partie sud de la Doutre, sur la rive droite de la Maine, était pour l'essentiel un quartier ouvrier, notamment la rue Saint-Nicolas, considérée par certains comme l'un des secteurs les plus mal famés de la ville, du fait notamment de la prostitution, et en tous les cas l'un des plus pauvres.

¹⁷ Selon une intervention de Victor Bernier au conseil municipal du 9 novembre, la loi interdisait aux employeurs d'avoir plus de 8 % d'ouvriers étrangers. Le socialiste Bigot précisa même que la limite était de 5 % dans le Bâtiment.

¹⁸ *Le Petit Courrier*, édition du 14 novembre 1934, page 4 (ADML en ligne)

Cet appel n'était pas le fruit du hasard : l'insurrection des Asturies et les tentatives avortées dans le reste de l'Espagne avaient été décidées en premier chef par le PSOE et son syndicat, l'UGT, dont la sensibilité politique était proche de celle de la CGT française de Léon Jouhaux.

Le même jour, 14 novembre, le maire d'Angers écrivit au vice-consul d'Espagne à Angers. Il lui expliquait que les 4 réfugiés, qui avaient trouvé du travail à Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales), n'avaient plus de ressources depuis qu'ils avaient été « refoulés » (c'est le terme utilisé par le maire) de cette ville frontalière de l'Espagne et transportés à Angers. Lui-même affirmait avoir contacté en vain plusieurs entreprises locales, ce que semble attester la mention manuscrite portée sur le double du document : « Téléphoné à Cointreau, Verreries mécaniques - Pas d'emploi »¹⁹. Le maire demanda donc au vice-consul, dans un style ampoulé, de bien vouloir « examiner leur cas ».

La réponse ne se fit pas attendre : le lendemain, le vice-consul prévint le maire qu'il transmettait la demande à son « chef hiérarchique », le Consul d'Espagne à Nantes, tout en s'étonnant « que ces individus ne se soient pas présentés, dès leur arrivée à Angers - comme il est d'usage - à ma Chancellerie »... De toute évidence, il paraît bien clair qu'aucune aide aux présumés insurgés réfugiés en France n'était à attendre de la part des autorités espagnoles qu'ils avaient précisément combattues, pour certains peut-être les armes à la main, quelques semaines plus tôt !

Une semaine plus tard, le 21 novembre, le commissaire central informa à nouveau le préfet et le maire d'Angers de l'évolution de la situation. En effet, deux des quatre réfugiés - un policier et un comptable selon *Le Petit Courrier*²⁰ - avaient décidé de regagner l'Espagne, via Tours puis Toulouse. Selon le commissaire central, ils auraient été malades et préféraient risquer la prison, plutôt que de rester en France « privés de travail et de ressources ». Certes, la Bourse du Travail d'Angers avait remis au groupe 200 F et la colonie espagnole d'Angers autant, mais la somme - plus élevée que le montant des secours municipaux à ce moment-là - avait été vite dépensée pour payer leur pension et surtout les billets de chemin de fer des deux militants qui avaient décidé de quitter Angers.

Pour les deux autres, qui avaient besoin d'une carte d'identité pour trouver du travail, le commissaire central indiquait dans la même note qu'ils seraient « photographiés à la Maison d'Arrêt », conformément aux instructions du préfet... A elle seule, cette précision est bien caractéristique de la façon dont étaient perçus ces deux « indésirables », pour reprendre une expression courante du vocabulaire politico-policier de l'époque.

Xénophobie ambiante

C'est le 29 novembre, avant même l'arrivée du deuxième contingent de réfugiés espagnols, que le maire écrivit au préfet pour s'en alarmer. Pour lui, « la Ville d'Angers n'est pas en mesure d'assurer le logement et la subsistance de ces réfugiés » : il n'y aurait plus d'argent pour les accueillir, et d'autre part, « toutes les industries locales utilisent en totalité le pourcentage d'ouvriers étrangers qui leur est accordé ». Le maire demanda donc au préfet, au cas où la Ville se verrait imposer leur hébergement, d'être remboursée par l'Etat des frais qu'elle serait amenée à engager. Il en profita pour lui suggérer de loger les Espagnols « dans un des locaux de l'autorité militaire »...

Quelques jours plus tard, le 2 décembre, le *Petit Courrier* annonça à ses lecteurs l'arrivée le jour même « d'une dizaine de catalans », précision inexacte qui s'appuyait imprudemment sur l'origine du premier groupe de réfugiés²¹. La conclusion de l'article, où le journaliste, qui évoquait les « événements révolutionnaires espagnols », donna pour la première fois son opinion sur la question, était clairement xénophobe : « Il serait préférable de voir les pouvoirs publics s'occuper d'abord des Français qui sont bien aussi dignes d'intérêt, avant de montrer tant de sollicitude

¹⁹ On ne peut guère s'étonner du refus des patrons de Cointreau d'embaucher des « espagnols rouges », l'un des deux frères Cointreau, Louis, étant lui-même admirateur de Mussolini et consul d'Italie à la même époque... En 1933, ce dernier avait même organisé une section fasciste au sein de la colonie italienne d'Angers, provoquant ainsi une réaction des exilés antifascistes (ADML, 4 M 6 80).

²⁰ *Le Petit Courrier*, édition du 30 novembre 1934, page 4 (ADML en ligne).

²¹ *L'Ouest-Eclair* du lundi 3 décembre (page 4) précisa qu'ils étaient chargés de « lourdes valises » et les présenta également comme des « catalans ».

envers les étrangers »... En somme, « Les Français d'abord ». Il est vrai qu'au début de la même année 1934 les Ligues d'extrême-droite avaient déclenché une émeute sanglante à Paris aux cris de « La France aux Français » et qu'elles avaient obtenu la chute du gouvernement de centre-gauche. C'est dire l'ambiance de l'époque, certainement encore plus pesante dans le département conservateur pour ne pas dire réactionnaire qu'était l'Anjou à cette époque.

Le lendemain, le commissaire central détailla au maire les conditions d'arrivée des dix nouveaux réfugiés espagnols, en provenance d'Orléans : ils avaient été dirigés à l'asile de nuit de la Cour des Petites Maisons, dans les hauts de la Doutre, où ils avaient mangé, mais aussi refusé de passer la nuit « sous prétexte qu'ils y avaient trouvé de la vermine », nous dit le commissaire. Ils avaient donc « couché dans trois hôtels modestes de la ville, à leurs frais ». La suite du rapport nous montre que ces réfugiés étaient suivis pas à pas par la police. Celle-ci indiqua en effet au maire le lieu de leurs repas et celui de leur hébergement : une salle du château d'Angers, « mise à leur disposition par l'Autorité militaire »²². Précision ultime : « Deux gardiens de la Paix seront chargés de leur surveillance ».

Dans ce rapport figurait la liste nominative des réfugiés : noms, prénoms, âges et professions. Il en ressort qu'il s'agissait d'hommes jeunes (s'échelonnant de 19 à 36 ans), plutôt socialement intégrés car pourvus d'une qualification (entre autres, un coiffeur, deux tisserands, un céramiste, un charcutier, un sculpteur sur bois, un employé de commerce, un armurier), et sans doute majoritairement ouvriers (dont un métallurgiste). En tous les cas, il ne s'agissait nullement de marginaux, et c'est sans doute pour cette raison qu'ils avaient tous refusé l'accueil misérable proposé à l'asile de nuit.

Le conseil municipal d'Angers se réunit à nouveau le 5 décembre. Ce fut l'occasion pour *L'Ouest-Eclair* de s'interroger : « Quel sera le sort réservé aux dix exilés politiques espagnols arrivés à Angers ? ». L'article donnait beaucoup de précisions sur l'origine de l'affaire : les réfugiés auraient fait partie d'un groupe de 170 hommes recherchés à la suite de l'insurrection manquée en Espagne. En provenance « des Asturies, de la Catalogne et de Saint-Sébastien [Donostia, au Pays basque] », ils auraient franchi la frontière des Pyrénées clandestinement, dans des conditions difficiles. Regroupés d'abord à Orléans, ils furent ensuite dispersés « le long de la vallée de la Loire », car les autorités du Loiret « ne pouvai[en]t subvenir plus longtemps à leur hébergement ». C'est ainsi qu'une centaine d'entre eux aurait été acheminés vers Nantes, une cinquantaine à Tours, dix à Angers, dix autres restant à Orléans. Le journaliste faisait au passage l'éloge du commissaire central d'Angers, Collart, qui avait séjourné à Madrid pendant la Première Guerre mondiale, et parlait donc couramment l'espagnol. C'est lui qui aurait fait l'essentiel des démarches pour leur trouver « gîte et nourriture ».

Selon l'article, les réfugiés auraient été en effet « dans un état de dépression physique et morale inquiétante ». Deux d'entre eux furent d'ailleurs hospitalisés dès leur arrivée, le coiffeur, père de six enfants, qui était « à bout de forces », et le métallurgiste²³. Quant aux huit autres, ils couchèrent effectivement une nuit « sur la paille » dans les locaux militaires du château, mais ne se présentèrent pas le lendemain au bureau du commissaire pour la suite de leur hébergement.

Ce même 5 décembre, dans une nouvelle note adressée au maire, le commissaire central fit d'ailleurs état des plaintes des réfugiés contre l'accueil qui leur avait été réservé, tant sur le plan du couchage que sur celui de la nourriture. L'un d'eux ayant à cette occasion émis le vœu de se rendre dans le Gard où il avait des cousins, le commissaire Collart dut lui signifier qu'il ne pouvait le faire sans l'autorisation de ce qu'il nomma « l'Administration Supérieure ».

²² Ce n'est qu'en 1946 que l'Etat a transféré le château d'Angers du Ministère de la Guerre à celui des Beaux-Arts, ce qui a permis la destruction des baraquements militaires et l'exploitation touristique. Cf. Sylvain Bertoldi, *Un projet révolutionnaire pour le château en 1912*, Vivre à Angers, juin 2000.

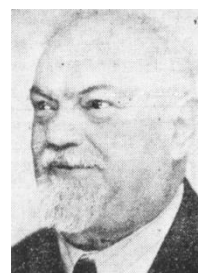
²³ Cela explique sans doute qu'ils n'aient été que huit sur la photo publiée le 6 décembre dans *L'Ouest-Eclair*.

Le soir, l'hostilité de la majorité municipale à la présence à Angers des réfugiés espagnols s'afficha de nouveau²⁴. Le débat commença par une intervention du maire, qui expliqua qu'il avait dû négocier avec l'Autorité militaire la mise à disposition d'une salle vide du Château et de lits pour permettre aux réfugiés, qu'il jugeait « plus ou moins intéressants » sur le plan politique, d'être à l'abri pour la nuit, en n'étant « pas plus mal couchés que nos militaires accomplissant une période d'instruction ». Il ajouta que cette mise à disposition n'était pas gratuite, l'Armée demandant que la Ville prenne en charge les frais de transport du matériel (dix lits et des paillasses²⁵) et les éventuels « frais de réparation des locaux occupés ». On mesure au passage le sentiment implicite de la part des autorités militaires qu'étant des révolutionnaires, les réfugiés espagnols ne pouvaient être par là même que des casseurs... Le maire ayant pris l'engagement de payer les frais, il demanda donc au conseil de le ratifier.

Les lois de l'hospitalité selon la droite angevine : maltraiter les étrangers pour les dissuader de s'installer durablement

Dans la discussion qui suivit, plusieurs conseillers de droite rivalisèrent d'hostilité aux réfugiés : l'un d'eux, le Dr Metzger, demanda si la Ville allait les « conserver longtemps », ce à quoi Eugène Proust répondit : « Nous tâcherons de les persuader qu'il fait meilleur vivre autre part que chez nous », ce qui sous-entendait que la meilleure façon de les dissuader de rester à Angers serait de les accueillir de la façon la plus indigne... C'est d'ailleurs ce que souhaita explicitement un autre conseiller, Guépin. Ce dernier prétendit d'ailleurs - à tort - que les réfugiés avaient été envoyés dans le nord de la France pour avoir « tenté de créer du désordre » dans le Midi. Allonneau lui répliqua que c'était en fait une décision du Ministère - l'application de la circulaire de 1933 qui visait les monarchistes -, mais cela n'empêcha pas Guépin d'affirmer ouvertement que « si notre ville avait la réputation de très bien traiter les étrangers qu'on lui envoie, nous risquerions d'être submergés ».

Auguste Allonneau, porte-parole de la minorité socialiste, prit alors le contre-pied de l'attitude de la majorité. Il réclama pour les réfugiés, non les secours insuffisants fournis aux indigents, qui permettaient seulement de « ne pas mourir de faim », mais une « hospitalité généreuse », un traitement humain. Il ajouta d'ailleurs de façon prémonitoire (du moins pour ceux qui s'engagèrent ensuite dans la résistance à l'occupation nazie) : « Qui sait qui, demain, sera réfugié politique ? Peut-être vous, peut-être moi ». Il rappela au passage que le roi déchu en 1931, Alphonse XIII, avait été « traité convenablement » par la République française, alors même qu'il « fomentait des révoltes en Espagne ». Il concéda cependant que c'était à l'Etat, qui avait assigné ce groupe de réfugiés à résidence à Angers, qu'il convenait d'en assumer la charge financière, « une charge nationale » affirma-t-il.



Auguste Allonneau

La majorité municipale prétendit aussi qu'elle n'avait pas les moyens de subvenir aux besoins élémentaires de dix personnes²⁶. Une telle assertion paraissait d'autant plus invraisemblable que cette même majorité venait de voter avec enthousiasme une subvention de 1000 F pour un monument en l'honneur du roi des Belges Albert I^{er}, et qu'elle en vota sans sourciller une autre de 500 F pour le Comité d'action coloniale au conseil suivant, le 28 décembre, et ce malgré l'opposition là encore d'Allonneau. Deux poids et deux mesures, pourrait-on dire... En fait, si on analyse la structure du discours du maire et des conseillers municipaux conservateurs qui interviennent dans le débat, on voit apparaître trois temps successifs :

- d'abord, une phraséologie imprégnée de « charité chrétienne » : ces gens-là [les réfugiés espagnols] sont des « malheureux », qui plus est « exposés à la pluie » (nous dit le maire), ce sont des « êtres humains », il faut « avoir compassion » (Semen²⁷). Il faut donc faire quelque chose...

- dans un deuxième temps, une argumentation pseudo-économique : la Ville d'Angers a déjà



Pierre Semen

²⁴ Procès verbal (imprimé) du Conseil municipal du 5 décembre 1934, page 419.

²⁵ Le colonel Froment, commandant la place d'Armes de la place d'Angers voulait bien fournir des lits « au tarif n° 2 », mais pas les paillasses, qui seront à la charge de la municipalité (précision du commissaire central).

²⁶ Angers comptait 85 602 habitants au recensement de 1931 et 87 988 à celui de 1936...

²⁷ Adjoint au maire, l'avocat Pierre Semen était par ailleurs président de la commission municipale de chômage.

beaucoup trop de chômeurs à secourir (on verra ce qu'il en était exactement un peu plus loin), elle n'a « ni crédit ni locaux pour les recevoir » (cette affirmation étant à mettre en relation avec les subventions évoquées plus haut),

- et enfin, ce qui leur paraissait comme la conclusion logique : puisqu'il est déjà difficile de secourir « nos pauvres », il n'y a donc aucune raison de s'occuper plus d'une journée et d'une nuit de ces « étrangers » qui risquent de nous « submerger » (Guépin), d'autant plus qu'il s'agit de surcroît de « révolutionnaires » (de Kerviler). Un tel discours montre non seulement la xénophobie profonde de la majorité municipale de l'époque, mais aussi sa peur des mouvements sociaux.

Le lendemain 6 décembre, dans son compte rendu du conseil municipal, *le Petit Courrier* affirma à tort que l'adjoint au maire Semen y avait proposé un vœu qui aurait été adopté à l'unanimité moins une voix. Si cela avait été le cas, cela aurait signifié que la minorité de gauche, qui comprenait des socialistes, l'aurait - peut-être à une exception près - elle aussi voté²⁸ ! Que disait ce vœu ? Qu'il y avait déjà à Angers une pléthore de chômeurs secourus (335), sans compter ceux qui « n'étant pas dans les conditions légales, ne peuvent recevoir de secours »²⁹. Qu'il était donc hors de question que les « réfugiés politiques » « viennent concurrencer le marché de la main d'œuvre angevine » ou « grever les budgets des collectivités locales ». Que lesdits réfugiés devaient être « dirigés vers des contrées ne souffrant pas du chômage³⁰ » ou pris en charge exclusivement par l'Etat... En gros, si l'Etat ne les prenait pas en charge, dehors les étrangers³¹ !

En réalité, le vœu quasi unanime dont parlait *le Petit Courrier* n'émanait pas du conseil municipal, qui n'eut pas à se prononcer sur son contenu, mais seulement de la Commission municipale de chômage, qui s'était réunie la veille. On ne peut donc pas dire que les conseillers municipaux socialistes aient accepté de cautionner cette prise de position xénophobe, loin s'en faut.

L'Ouest-Eclair du même jour publia lui aussi un bref compte rendu du conseil municipal, sous la photo des huit réfugiés qui n'avaient pas été hospitalisés. Certes, l'article rendait compte du vœu émis par la commission municipale, mais dans une tonalité nettement moins xénophobe, christianisme social oblige : il évoquait ainsi le « large esprit humanitaire » nécessaire pour adoucir « la situation pénible faite aux réfugiés espagnols ». Cela dit, le titre de l'encart n'en était pas moins clair : « La ville d'Angers ne pourra héberger longtemps les réfugiés espagnols »... Ceux-ci devront donc recourir à d'autres soutiens, car, précise le journal en conclusion « il convient tout d'abord de donner du travail à nos compatriotes ». Ainsi, par-delà leurs nuances politiques, les deux principaux quotidiens angevins s'inscrivaient finalement dans le même état d'esprit xénophobe. De fait, ce sont les travailleurs et la municipalité ouvrière de Trélazé, la cité ardoisière dirigée par Ferdinand Vest³², qui prirent ultérieurement en charge au moins une partie d'entre eux.

²⁸ Sur les 36 conseillers municipaux élus en mai 1929, 14 étaient « cartellistes », c'est-à-dire affiliés au Cartel des gauches qui réunissait le Parti radical-socialiste et le Parti socialiste SFIO, dont Auguste Allonneau était le chef de file. Le Parti communiste avait présenté des listes indépendantes du cartel, qui furent battues à plate couture, et n'eurent aucun élu. A noter que *Le Petit Courrier* avait appelé clairement à voter « pour les listes « anticartellistes » à la une de son édition du samedi 11 mai 1929.

²⁹ En fait, le rapporteur du budget 1935, De la Grandière, reconnut au conseil municipal suivant que le nombre de chômeurs secourus à Angers avait baissé de 405 à 356, soit de 12 %, entre le 15 décembre 1933 et le 15 décembre 1934. Il ajoutait : « Il ne semble pas que le nombre de chômeurs soit appelé à augmenter sensiblement dans les prochains mois », ce qui montre bien l'hypocrisie des interventions de ses collègues de droite.

³⁰ En pleine crise économique mondiale, on peut se demander quelle région de France n'était pas alors touchée par le chômage ! C'est d'ailleurs ce que rétorqua Allonneau à Semen après son intervention.

³¹ Pour compléter le tableau, dans son compte-rendu du congrès des Maires de France, *L'Ouest-Eclair* précise que le maire d'Angers, Proust, avait proposé, entre autres solutions pour réduire le chômage, non seulement l'exclusion des travailleurs étrangers, mais aussi « le maintien de la femme au foyer familial » (édition du 19 décembre 1934, page 8, 1^{ère} colonne)... Tout un programme !

³² **Ferdinand Vest** (1873-1940), fils d'un des fondateurs du syndicat des allumettiers de Trélazé, adhéra au Parti socialiste et siégea comme socialiste au conseil municipal de Trélazé dès 1904. Situé à l'aile gauche du Parti, il fut délégué au congrès de Tours de décembre 1920 où il vota l'adhésion à l'Internationale communiste, mais quitta rapidement le Parti communiste. Il devint maire de Trélazé en 1925.

La ville d'Angers ne pourra héberger longtemps les réfugiés espagnols



Les réfugiés

Nous avons déjà souligné la situation pénible faite aux réfugiés espagnols actuellement à la charge de la ville d'Angers. Il faut dans un large esprit humanitaire, multiplier chaque jour, en leur faveur, démarches sur démarches, afin de leur assurer gîte et nourriture.

« Mais, hélas ! comme nous l'a dit hier soir M. Proust, maire, nous ne pourrions continuer à subvenir à leur existence. Cette nuit, dans une des salles du château du roi René, ils auront des lits. Mais que va-t-il advenir dans les jours qui vont suivre ? En passant par la préfecture, j'ai avisé le ministre de l'Intérieur que, sans crédits, sans logement et sans emploi à

donner à ces hommes, il nous a été matériellement impossible de nous occuper d'eux plus longtemps. »

Une fois encore, il y a souvent des situations bien délicates.

Comme nous l'avons dit, le Conseil municipal a été saisi, hier soir, de cette délicate question des réfugiés politiques espagnols.

M. Semen, comme président de la caisse de chômage, a fait connaître le vœu émis hier même au sein de la commission. Ce vœu précise que le chômage à Angers ayant une acuité inquiétante, il convient tout d'abord de donner du travail à nos compatriotes.

L'article paru dans *L'Ouest-Eclair* du 6 décembre 1934, page 6 - Archives en ligne *Ouest-France*

Quant à la section d'Angers de la Ligue des Droits de l'Homme, présidée alors par... Auguste Allonneau, elle vota à son tour un « secours aux réfugiés politiques espagnols » lors de sa réunion du dimanche 10 février 1935³³.

Une surveillance policière continue

Le 14 janvier 1935, soit près d'un mois et demi après leur arrivée, le commissaire central Collart signala au maire que José Salinas et Eustache [Eustaquio] Echezar mangeaient chez Avellosa, un Espagnol habitant 119 rue Franklin à

³³ D'après le compte rendu publié par *Le Réveil démocratique de Maine-et-Loire* du samedi 16 février 1935.

Angers, et couchaient chez Matias, « sujet espagnol naturalisé », à Trélazé. Le 4 février, Collart précisa encore au préfet et au maire que Matias hébergeait toujours Salinas et Echezar, et qu'il « était autrefois connu pour ses sentiments révolutionnaires ». Le lendemain, il les informa que d'autres réfugiés espagnols étaient « logés gratuitement par Rufino Rosaenz, ouvrier carrier d'origine espagnole mais naturalisé français depuis l'année dernière, demeurant au Marais du Cormier, près des Chemins des Longs Boyaux, à peu de distance d'un passage à niveau, commune de Trélazé »³⁴. Il ajoutait qu'Eustache Echezar « reçoit des secours de sa famille en Espagne » et leur offrait également des repas. Pour lui, « l'attitude de tous ces étrangers reste correcte ». En tout cas, ces informations confirment que les ouvriers espagnols de Trélazé, qui ne roulaient pas sur l'or, ont fait preuve de davantage de solidarité avec leurs compatriotes réfugiés que les notables angevins, aristocrates et bourgeois confondus... mais ce n'est pas vraiment une surprise.

D'ailleurs, la municipalité d'Angers essaya de se faire rembourser par l'Etat les sommes avancées aux réfugiés espagnols, comme le conseil municipal du 5 décembre 1934 l'avait décidé. C'est ainsi que le maire adressa au préfet les factures correspondant aux dépenses engagées, essentiellement pour l'alimentation et des « secours en nature », en faveur de « huit à onze » réfugiés espagnols. Plusieurs documents datant de 1937 rappellent ainsi au préfet que la Ville d'Angers aurait avancé à l'Etat pour un montant de 813,28 F au 23 janvier 1935, puis de 6522,20 F entre août 1935 et mars 1936. Aucun document comptable n'est postérieur à cette date, car le Front populaire espagnol remporta la majorité des sièges aux Cortes à l'occasion des élections générales du 16 février 1936 : cette fois, les anarchistes de la CNT, habituellement abstentionnistes, avaient appelé à voter pour la coalition de gauche car elle avait promis en cas de victoire la libération des militants emprisonnés depuis 1934. La plupart des réfugiés espagnols regagnèrent donc leur pays dans les semaines qui suivirent³⁵.

Il n'est toutefois pas certain que l'Etat ait remboursé la ville, car une note du commissaire central du 14 août 1935 priait un restaurateur angevin, Alemany, place du Pélican, de ne plus servir des repas aux « six réfugiés politiques espagnols venus récemment d'Orléans à Angers » (il doit s'agir d'une troisième vague). En effet, le ministère de l'Intérieur venait de signifier au préfet que ces réfugiés ne devaient « bénéficier d'aucune indemnité, ni secours de chômage et [devaient] par leurs propres moyens, assurer leur subsistance sans cependant pouvoir occuper d'emploi salarié »... Le commissaire Collart renvoya donc à nouveau la balle à la municipalité, qui dut nourrir à compter de cette date huit nouveaux réfugiés et en héberger sept (l'un d'entre eux étant hospitalisé au mois d'août 1935). Le nombre de ces derniers fluctua d'ailleurs jusqu'en mars 1936, car l'un d'entre eux quitta Angers pour... le Panama fin août 1935, et cinq autres s'installèrent début septembre à « la Pyramide-Trélazé », au 5 rue Jean-Jaurès (les cinq noms cités ne correspondent pas à ceux qui figurent dans la liste du 3 décembre, mais on y trouve un Lorenzo Echezar)³⁶.

Dans les documents comptables concernant cette affaire, on constate que l'essentiel des secours a été fourni - en nature - entre août 1935 et mars 1936, à une petite dizaine de réfugiés au maximum³⁷, par le bureau de bienfaisance de la ville d'Angers, et ce pour un montant de 2642,20 F. On y voit apparaître aussi à plusieurs reprises comme fournisseur le nom de « Gohier, commerçant, rue Pierre-Lise ». Ce dernier aurait fourni dans la même période pour 1265 F de produits alimentaires, correspondant à des bons individuels de nourriture allant de 50 à 65 F par semaine (un des destinataires de ces bons ne les a visiblement pas utilisés). En fait, le commerçant en question n'est autre que François Gohier, né en 1900, gérant depuis 1931 de la coopérative de consommation de la rue Pierre-Lise,

³⁴ Le recensement de 1936 à Trélazé comprend 2 familles portant ce nom, dont celle de Rufino Rosaenz, né à Corera (province de La Rioja) en 1894, marié et père de 5 enfants.

³⁵ Ainsi, le dossier individuel d'un « Garro Echezar » qui figure dans la chemise « Carnet B » des Archives départementales de Maine-et-Loire (1 R 2111) précise qu'il a quitté Angers pour l'Espagne le 1^{er} mars 1936.

³⁶ Selon les notes adressées par le Commissaire central au préfet de Maine-et-Loire et au maire d'Angers les 14 août et 4 septembre 1935 (AM d'Angers, 4 H 92).

³⁷ Très précisément, la fourchette varie de 6 hommes dans la semaine du 12 au 19 août 1935 à 11 hommes dans la période du 16 septembre au 28 octobre 1935, pour retomber à 10 en novembre-décembre.

proche du centre-ville, mais aussi militant du Parti communiste, qu'il représenta d'ailleurs aux élections législatives de 1932 et de 1936.

Entretemps en effet, les élections municipales des 5 et 12 mai 1935 avaient vu Angers basculer de justesse à gauche, avec une majorité d'adjoints « cartelliste » dont faisait partie Auguste Allonneau. Paradoxalement, la nouvelle municipalité avait à sa tête l'ancien maire « républicain modéré », c'est-à-dire de droite, Victor Bernier, car ce dernier avait été élu maire au bénéfice de l'âge, le Cartel des Gauches et la droite ayant obtenu chacun 18 conseillers. La Gauche avait réussi cependant à faire élire davantage d'adjoints de son bord, toujours au bénéfice de l'âge... Certes les communistes n'avaient pas obtenu suffisamment de voix pour siéger dans la municipalité, mais ils étaient désormais les alliés des socialistes et des radicaux (l'ancien « Cartel des Gauches ») au sein du *Rassemblement populaire*³⁸. La xénophobie municipale et le mépris qu'avaient dû affronter pendant plusieurs mois les réfugiés espagnols furent alors mis de côté, et les coopératives communistes purent désormais leur apporter des secours conséquents et se faire rembourser par la nouvelle municipalité.

Une famille martyrisée par les franquistes

C'est dans la seconde vague de réfugiés espagnols de l'automne 1934 que l'on relève les noms de Bernardino et Eustaquio Echezar, deux frères de 19 et 26 ans à l'époque, tous les deux déclarant exercer la profession de tisserand. En fait, c'est l'ensemble de cette famille basque, originaire de la province de Guipuzcoa, qui a été par la suite très durement touchée par la guerre civile.

En effet, sur les quatre frères Echezar Garro, seul le plus jeune, José Maria, né en 1923, survécut. Peu après le déclenchement de la guerre civile (il n'avait alors que treize ans), il fut évacué par bateau vers la France à la veille de la prise de Saint-Sébastien par les troupes franquistes, en octobre 1936. José Maria Echezar Garro vécut ensuite en France, à Angers, jusqu'à sa mort en mars 2010 à l'âge de 87 ans. A la fin de sa vie, en septembre 2008 (il était alors retraité de chez Renault), il adressa un courrier au juge espagnol Balthasar Garzon, qui enquêtait alors sur les crimes commis pendant la Guerre civile, notamment les exécutions sommaires de républicains par les franquistes. Dans cette lettre, il souhaitait savoir enfin où se trouvaient les restes de son plus jeune frère, Bernardino, un des réfugiés angevins de 1934, probablement fusillé entre 1940 et 1942 au camp de concentration de Miranda de Ebro après une tentative d'évasion. Nous ne connaissons pas la réponse du juge, qui fut ensuite démis de ses fonctions, en 2012, sous la pression de l'extrême-droite espagnole, dont la Phalange.

Les archives de la Guerre civile espagnole font aussi apparaître qu'un autre de ses frères, Federico, était mort le 9 août 1936 dans des combats à Lasarte en Guipuzcoa. Quant à Eustaquio, l'autre réfugié angevin de 1934, il mourut lui aussi, en 1942, après cinq ans de tortures selon son frère José Maria, à la prison d'Ondarreta à Saint-Sébastien. Leur père disparut également pendant la guerre civile.

Une nouvelle vague de l'immigration espagnole à Trélazé

Nous l'avons vu, l'arrivée à Angers fin 1934 d'un petit contingent de révolutionnaires espagnols, notamment basques et catalans, résultait d'une série de décisions arbitraires de l'Etat français : mise en résidence surveillée au nord de la Loire à l'exclusion de Paris, affectation d'abord à Orléans puis par petits groupes à Tours, Angers et Nantes.

En fait, l'analyse des rapports de police montre que plusieurs de ces rescapés de l'insurrection d'octobre 1934 ont été recueillis par des ouvriers espagnols déjà installés à Trélazé, ce que confirme au passage l'existence dans les

³⁸ Le *Rassemblement populaire* est le nom officiel de l'alliance électorale qui regroupa en vue des élections législatives françaises de 1936 les socialistes, les communistes et les radicaux, mais aussi les confédérations syndicales CGT et CGTU, ainsi que la Ligue des droits de l'Homme et le Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes. Constitué officiellement en juin 1935, ce *Rassemblement populaire* nous est mieux connu sous le nom - emprunté à la coalition espagnole similaire - de *Front populaire*.

statistiques issues du recensement de cette commune d'une importante communauté espagnole³⁹. D'autre part, l'accueil de la municipalité ouvrière dirigée par Ferdinand Vest fut suffisamment chaleureux pour que plusieurs familles de militants menacés par la victoire franquiste s'y installent, et pour certaines définitivement⁴⁰.

Ainsi, dans le recueil de témoignages publié en 1996 par l'APTIRA⁴¹, Paco Arraiza, évacué de Saint-Sébastien en 1936, au début de la guerre civile, à l'âge de 15 ans, raconte : « [...] En début d'après-midi, nous sommes arrivés à l'ancienne manufacture d'allumettes de Trélazé où le peuple nous a réservé un accueil que personne d'entre nous n'a oublié ». Il ajoute que plus tard, en 1937, quand le gouvernement basque annonça après la chute de Bilbao aux mains des franquistes qu'il ne pourrait plus entretenir les réfugiés basques en France, « le maire de Trélazé [Ferdinand Vest] a invité les Trélazéens à une réunion pour garder les Espagnols à Trélazé, et assurer notre prise en charge. La salle de La Maraîchère était pleine à craquer, les syndicats, les Trélazéens se sont cotisés pour que nous puissions rester. Ferdinand Vest avait fini son discours en disant que si les Espagnols partaient, il ne faudrait plus chanter *L'Internationale* à Trélazé ! ».

On ne peut s'empêcher de comparer cette fraternité ouvrière qui entourait les réfugiés espagnols à Trélazé avec l'attitude hostile adoptée fin 1934 par la majorité municipale bourgeoise et conservatrice d'Angers. Cet antagonisme de classe préfigura le sort réservé par les gouvernants français de la III^e République finissante aux vaincus républicains de la guerre civile, qui furent parqués début 1939 dans des camps insalubres du sud de la France où ils souffrirent de la faim et du froid⁴², et aussi un peu plus tard aux juifs étrangers eux aussi considérés comme « indésirables », l'antisémitisme s'ajoutant à la xénophobie.

³⁹ Jean-Louis Kerouanton (in APTIRA, *Mémoires de migrations à Trélazé*, Editions Ivan Davy, Vauchrétien, 1996, page 190) cite le chiffre de 110 Espagnols en 1931 à Trélazé, « l'essentiel des hommes travaillant alors pour les Ardoisières ». Les Espagnols étaient à l'époque « la première communauté étrangère de Trélazé ». Certains étaient déjà naturalisés français.

⁴⁰ Paradoxalement, les comptes rendus des conseils municipaux de Trélazé des années 1934-1939 ne font pratiquement pas état de la présence de réfugiés dans la commune. Un indice cependant : le 12 avril 1937, les conseillers municipaux votent la prise en charge par la municipalité de l'assurance des objets « prêtés ou appartenant aux réfugiés espagnols ». Le compte rendu de ce vote évoque à cette occasion une ligne budgétaire ouverte pour les « dépenses occasionnées par les réfugiés espagnols ».

⁴¹ APTIRA, *Mémoires de migrations à Trélazé*, Editions Ivan Davy, Vauchrétien, 1996, pages 43-47.

⁴² Cf. Anne Grynberg, *Les camps de la honte, les internés juifs des camps français, 1939-1944*, La Découverte, 1991. L'auteure cite les chiffres suivants au 10 mars 1939 : 77 000 internés à Argelès, 90 000 à Saint-Cyprien, etc., pour un total de 226 000 républicains espagnols internés dans les Pyrénées-Orientales.

Sources

- Archives Municipales d'Angers :

- 4 H 92 (Réfugiés espagnols).
- 5 I 118 (Secours aux réfugiés espagnols).
- Procès verbaux imprimés des conseils municipaux (1929-1935).

- Archives municipales de Trélazé :

- Comptes rendus manuscrits des réunions du conseil municipal (1934 à 1939).
- 1 F 11 : Recensement de 1936.

- Archives départementales de Maine-et-Loire :

- **Le Petit Courrier**, quotidien, octobre à décembre 1934 (ADML en ligne).
- **Le Réveil démocratique de Maine-et-Loire**, hebdomadaire du Parti républicain radical et radical socialiste, 116 Jo 4 (années 1934-1935).
- **Le Réveil des Travailleurs**, mensuel de l'Union départementale CGT (120 Jo 1).

- Archives en ligne :

- **L'Ouest-Eclair**, édition de Maine-et-Loire, quotidien, octobre à décembre 1934 (archives mises en ligne sur le site du quotidien *Ouest-France* : <http://www.ouest-france.fr/ouest-eclair>).

Bibliographie

Généralités sur l'Espagne des années 30 :

- Dolores IBARRURI, *Mémoires de la Pasionaria*, Julliard, 1965, notamment pages 167 à 176.
- Pierre BROUE, Emile TEMIME, *La révolution et la guerre d'Espagne*, Editions de Minuit, 1968.
- Pierre BROUE, *La révolution espagnole 1931-1939*, Questions d'Histoire, Flammarion, 1973.
- Guy HERMET, *La guerre d'Espagne*, Points Histoire, Seuil, 1989.

Sur l'insurrection des Asturies :

- Manuel GROSSI, *L'insurrection des Asturies*, EDI, Paris, 1972.

Sur l'accueil des réfugiés espagnols :

- APTIRA, *Mémoires de migrations à Trélazé*, Editions Ivan Davy, Vauchrétien, 1996.
- Yves DENECHERE, *La politique espagnole de la France de 1931 à 1936*, L'Harmattan, 1999, pages 119 sqq.
- Yves DENECHERE, *L'inégalité de traitement des réfugiés politique en France, l'exemple des Espagnols avant 1936*, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 2001, n° 3, pages 117 à 134.
- Yves DENECHERE, *Les enfants espagnols réfugiés en Maine-et-Loire pendant la Guerre civile d'Espagne (1936-1939)*, in Archives d'Anjou, n° 5, 2001, pages 146 à 163.

Sur les camps de concentration français :

- Anne GRYNBERG, *Les camps de la honte, les internés juifs des camps français, 1939-1944*, La découverte, 1991.
- Marie-Claude RAFANEAU-BOJ, *Odyssée pour la liberté, les camps de prisonniers espagnols 1939-1945*, Denoël, 1993.

Biographies de militants angevins :

- Jean MAITRON, Claude PENNETIER (dir.), *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier français*, période 1914-1939, tomes 16 à 44, Editions ouvrières/Editions de l'Atelier, 1981-1997.



Le CESA a désormais son site internet : <http://cesa49.free.fr/>

Créé en 2009, le CESA souhaite, comme l'indiquent ses statuts, « créer et développer une structure d'études sociales et de formation en Maine et Loire ».

Jusqu'à présent, son activité s'est limitée à la publication de travaux d'Histoire sociale locale que vous trouverez dans la rubrique « Cahiers du CESA » de notre site.

Désormais, la création d'un site propre au CESA doit permettre d'élargir le champ d'action du CESA, notamment en publiant des travaux d'auteurs favorables à l'émancipation humaine de toute forme d'exploitation et d'oppression.

Avec la création de ce site dédié, sera aussi facilitée la mise en ligne de documents plus courts, de synthèses ayant fait ou non l'objet d'une publication antérieure, voire d'archives du mouvement social, ouvrier, féministe et de comptes rendus de lecture.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos remarques, critiques, suggestions, propositions d'articles :

Contact : cesa@numericable.fr

A paraître :

- Le groupe angevin de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes (1913-1935).

Les Cahiers du CESA / Numéros parus :

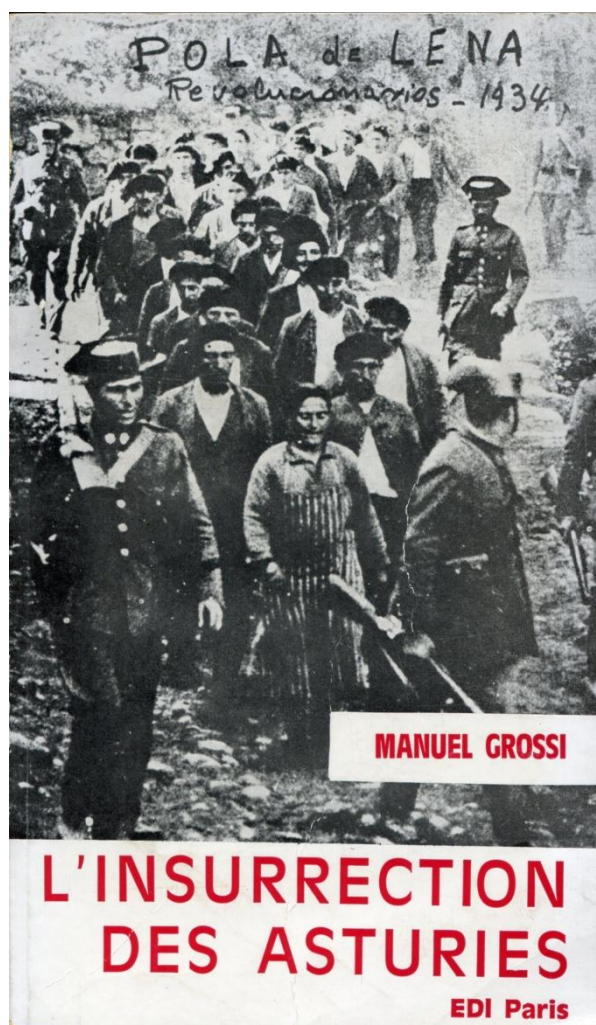
N° 1 : *Féminisme et syndicalisme - Les archives d'Yvonne Dufour et du groupe féministe de l'enseignement laïque de Maine-et-Loire (1923-1933)*, octobre 2011, 20 pages.

N° 2 : *Des Pétoleuses aux Danaïdes, aspects du mouvement féministe à Angers (1974-1987)*, novembre 2011, 40 pages.

N° 3 : Maurice POPEREN, *Le mouvement ouvrier angevin (1914-1948)* mars 2012, 52 pages.

N° 4 : *Le Parti ouvrier internationaliste en Anjou, fragments d'histoire du mouvement trotskyste en Maine-et-Loire (1936-1939)* mars 2013, 28 pages.

N° 5 : *L'ennemi intérieur, Les inscrits au Carnet B en Maine-et-Loire dans les années 30*, avril 2013, 24 pages.



Couverture de l'ouvrage de Manuel Grossi (1972)
La photo représente un convoi de révolutionnaires faits prisonniers à Pola de Leña